

L'accompagnement

fiscal des PME

La Direction générale
des Finances publiques
à votre service



**Vous dirigez une PME ?
Vous souhaitez sécuriser vos déclarations
fiscales au regard du droit en vigueur ?**

Le service régional d'accompagnement fiscal
des PME répond à vos questions.



Retrouvez ses coordonnées
et toutes les informations
sur l'accompagnement
fiscal des PME sur le
site impots.gouv.fr,
rubrique « **À savoir** » >
« **Accompagnement fiscal
des PME** ».